

Profession de foi de la liste : **« De la Démocratie avant toute chose »**

Etre un élu du peuple c'est avant tout se sentir proche de celles et ceux qu'on a la lourde tâche de représenter, c'est aussi l'aboutissement d'un lent processus pendant lequel on a mûri une expérience de terrain allée à une profonde réflexion sur les problèmes que l'on a identifiés.

Il existe beaucoup d'obstacles à lever avant que l'élection des sénateurs se déroule dans un parfait esprit d'égalité des chances entre les candidats, surtout dans une fédération étendue sur la planète entière.

Nous souhaitons que l'élection du sénateur qui nous représentera dans les six années à venir soit le lieu d'un échange franc mais dénué de tout sectarisme. Cette élection doit être l'occasion pour les camarades d'exprimer en toute liberté de conscience leur choix pour la personne qu'ils jugeront la plus apte à traiter les nombreux dossiers qui concernent l'expatriation. Nous voulons engager un véritable débat interne sur notre représentation au parlement en espérant qu'il débouchera sur ce qui nous semble le plus important : la victoire de la démocratie.

1- Claude Chapat (Allemagne) 48 ans, marié, deux enfants binationaux (17 et 19 ans) > Professeur certifié d'allemand > Secrétaire de la section P.S. De Bade-Palatinat (Allemagne) > Délégué élu au CSFE de la circonscription de Düsseldorf depuis 1991 > Rapporteur de la commission des affaires culturelles et de l'enseignement depuis 2000 , membre de la commission des anciens combattants > Membre du bureau fédéral de la FFE de 1994 à 2003, chargé des questions d'enseignement, récemment désigné par la FFE pour siéger à la commission nationale de l'enseignement du PS > Membre du conseil fédéral > Président fondateur de la section ADFE de Bade-Palatinat > Vice-président du conseil consultatif des étrangers de Landau (RFA). Fondateur de plusieurs associations ayant pour objectif l'amitié entre les peuples, la promotion de la langue française ou l'apprentissage précoce des langues. > Chevalier de l' Ordre National du Mérite.

2- Isabelle Capieu-Butzbach. (Norvège) - 56 ans - Informaticienne dans une entreprise de forages pétroliers - Déléguée élue au CSFE des pays nordiques et des pays Baltes - Membre de la commission de l'Union Européenne. Depuis 1976 en Norvège. Fondatrice de la section ADFE de Norvège en 1980 - Groupe Amnesty International de 1980 à 1987-.

3 - Jean-Pierre Capelli (Suisse) 56 ans. Documentaliste à la ville de Lausanne. Délégué élu au CSFE des Français de Suisse et du Liechtenstein. Vice-président de la Commission des Affaires sociales. Vice-président de la section suisse de l'ADFE-FdM Président du groupe Vaud-Valais de l'AFS. Secrétaire de la "section PS de Lausanne-Neuchâtel-Zurich.."Vice-président et représentant français de la "Chambre Cantonale des immigrés du Canton de Vaud" Membre du Bureau du "Forum pour l'Immigration" au niveau suisse. Membre du "Forum des Etrangers et Etrangères de Lausanne" . Chevalier de l' Ordre National du Mérite.

4-Marie-Claire Guilbaud (Australie) 64 ans. Assistante sociale. Déléguée élue au CSFE de la circonscription de Canberra. Membre de la commission des affaires sociales. Vice- présidente de la section ADFE Australie. Membre du parti socialiste. Vice-présidente de l'ANMNOM (association d'entraide de l'Ordre national du Mérite) Membre de l'association franco-australienne. Membre du bureau de la Société Française de Bienfaisance de Nouvelle Galles- du-Sud. Membre du conseil d'administration du lycée Condorcet. Membre de la Chambre française de commerce et d'industrie Nouvelle Galles- du- Sud. Chevalier de l'Ordre National du Mérite

5 - Maurice Courcier (Gabon) : 58 ans. Ingénieur, Fondateur et directeur de sociétés. Délégué élu au CSFE de la circonscription de Libreville. Vice-président de la commission des Finances et des affaires économiques. Conseiller du Commerce extérieur de la France. Président de l'ADFE section d'Abidjan 1989/199à - Président National de l'ADFE Cote d'Ivoire 1990/1992 - Délégué élu au CSFE de Cote d'Ivoire et du Libéria 1991/1997 - Délégué désigné au CSFE par décret de 1997/2003 - Président de la Commission des Affaires Economique au CSFE 1994/1997 - Membre de l'ADFE Gabon 1998 à ce jour - Membre du Parti Socialiste-Section d'Abidjan 1989/1997 - Membre du Parti Socialiste Section Libreville 1998/ à ce jour - Membre de l'Association Solidarité des Français de Cote d'Ivoire 1994/1997 - Membre de l'Association de Solidarité des Français du Gabon 1998 à ce jour

6 - Mona Muraccioli : 64 ans - Institutrice retraitée. Services d'enseignement de 1958 à 1989 au Maroc, en Colombie, en Argentine, en Espagne et en France. Permanente syndicale SE-UNSA pour le secteur "hors de France". Retraitée depuis 1996. Chargée des questions d'enseignement au CA de l'ADFE-FdM de 96 à 02 - Membre désignée au CSFE, siège à la commission de la culture et de l'enseignement. Membre de la section P.S. de Madrid.

Programme

- I - Repenser la France de l'étranger: "Changeons de culture"!

Vu de France, les Français de l'étranger sont des nantis. Cette image qui leur "colle" est pourtant fautive en grande partie. Mais la France ne fait-elle pas tout pour cultiver cette image?

1) Enseignement.

Si notre pays peut se vanter à juste titre de disposer d'un outil de diffusion culturelle sans égal de par le monde, force est de constater que bien des imperfections restent, auxquelles il convient de s'attaquer sans plus tarder.

a) Frais de scolarité

Vieille antienne de la commission de l'enseignement du CSFE, cette question préoccupante en raison des dérives de ces dernières années (augmentation de 50% à 60% de la part des familles) devra trouver une solution. Bien que la gratuité totale semble un objectif difficile à atteindre, il est anormal que l'on refuse aux enfants français de l'étranger ce que l'on garantit à tous les enfants de France, d'autre part, ce système exclut toujours plus d'enfants issus de familles à revenus intermédiaires.

Nous sommes d'avis que toutes les pistes n'ont pas été explorées : financement par le Ministère de la Jeunesse de l'Education Nationale et de la Recherche, financement par les entreprises, partenariat, loi sur le mécénat, etc.

b) Penser européen

L'heure est-elle encore en Europe à la réalisation de projets somptueux qui sont avant tout des vitrines de la France avant d'être des établissements pour scolariser les petits Français? Par ailleurs, il ne sera pas possible de construire un établissement partout où résident des petits Français. L'esprit d'intégration européenne implique de nouveaux schémas de pensée comme les cycles internationaux et plurilingues intégrés dans les systèmes nationaux. Ces nouvelles formules plus souples, transposables et moins onéreuses devraient faire réaliser des économies qui permettraient de financer des établissements hors d'Europe où le système local fait défaut. Par ailleurs, il faudra s'attacher au difficile dossier de la mobilité du personnel enseignant dans l'espace européen.

c) Le Projet Flam :

Cette expérience, qui entre dans sa quatrième année, est partie des rangs de l'ADFE et rencontre un succès grandissant. Il s'agit d'un palliatif intéressant face à l'impossibilité de notre réseau de répondre à toute la demande. Elle doit être développée, et une volonté politique forte devra permettre de passer à une nouvelle étape de sa généralisation. Par ailleurs, il serait opportun de trouver de nouvelles formules en relation avec d'autres institutions éducatives et pédagogiques. (télé-enseignement, académies, partenariats divers)

2) Emploi

a) Renforcer la coopération entre les multiples activités du MAE en matière d'emploi/formation (Mission emploi/Formation, Maison des Français de l'Etranger, AFPFE, etc.) et la convergence avec d'autres initiatives soutenues par des partenaires institutionnels (tel l'Espace Emploi International, EEI) au sein d'une structure de coordination souple et centrée sur les actions de terrain. Rechercher des montages financiers impliquant plusieurs partenaires pour y parvenir.

b) Revaloriser les activités emploi/formation dans les consulats pour répondre à l'une des préoccupations majeures des communautés de Français résidents.

c) Passer des contrats de financement pluriannuels avec les Comités consulaires pour l'emploi ou autres associations et organismes favorisant le placement de Français à l'étranger, pour conforter la continuité et le développement de leurs services à moyen terme (cf. Athena à Francfort).

d) Renforcer les missions d'information (telles celle de la Maison des Français de l'Etranger) pour faciliter la recherche d'emploi à l'étranger.

e) Créer un fonds pour permettre à de jeunes diplômés ou stagiaires en fin de formation de pouvoir bénéficier d'un soutien financier de plusieurs mois lors d'une première expérience professionnelle à l'étranger.

3) Formation professionnelle

a) Conjuguer les crédits de différents Ministères pour alimenter un fonds destiné à cofinancer (avec les fonds européens respectifs) des projets-pilote ou programmes favorisant la mobilité transnationale des jeunes en matière de formation initiale ou continue.

b) Développer la reconnaissance de parcours européens de formation par un acte officiel attestant les connaissances acquises à l'étranger. Affiner la pratique de la „transparence“ pour l'établissement de certificats reconnus sur le plan international (à l'image du Zertifikat de l'Oberrhein ou de L'Europass jeunes inauguré dans la Région Saar-Lor-Lux).

c) Aménager les programmes de formation initiale (ou apprentissage en alternance) pour promouvoir par des modules à l'étranger une véritable formation transfrontalière ou internationale, l'acquisition de savoir-faire et de cultures d'entreprise dans des pays tiers.

d) Multiplier les parcours de formation professionnelle entre plusieurs pays ayant pour but de reconnaître des diplômes sanctionnant l'acquisition de compétences diversifiées, répondant aux exigences d'un marché du travail international.

4) Affaires sociales:

Il convient de distinguer deux catégories :

a - Monde hors-Europe :

Sécurité sociale : tout citoyen français expatrié a le droit à une couverture sociale décente. Nous en sommes loin. Pour cela, il nous faudra veiller à l'achèvement de la mise en place de la 3ème catégorie de la CFE et qu'en cas de difficulté avérée intervienne une prise en charge par le fonds d'action social du MAE, équivalent ainsi à la CMU en France. La France devra s'engager aussi en tant qu'employeur auprès de ses recrutés non français.

-Retraites : ouverture permanente des possibilités de cotisation volontaire et de rachat, extension des conventions garantissant le versement effectif des retraites.

b- Europe:

-Couverture sociale : S'attaquer aux problèmes liés à l'application du règlement 1408/71 (dit de "coordination des régimes de sécurité sociale") pour les soins reçus en France. Revoir la convention européenne qui fait obligation aux retraités de se faire soigner dans leur pays de résidence et qui pénalise nombre de frontaliers.

Chômage: problèmes liés à l'application du même règlement pour les allocations chômage perçues lors du retour en France.

-II- Militer hors de France :

“Il faut labourer le terrain le plus profondément possible”

1)Etre jeune, c'est être de gauche

Nos sociétés occidentales vieillissent et avec elles les institutions politiques qui les animent, il en va de même des partis politiques et des associations. Le PS et l'ADFE n'échappent pas à cette règle. Pourtant il faut absolument éviter d'en faire une fatalité. Il semble que les jeunes générations ont du mal à se retrouver dans la vie politique et qu'elles la boudent ou bien se tournent vers des formes radicalisées pour marquer leur différence. Les dernières élections nous en ont apporté une illustration éclatante. Il faut donc que nous redevenions en phase avec la jeunesse.

A l'étranger, c'est encore pire. Si la jeunesse ne se retrouve plus dans notre parti, c'est que nous n'avons pas de message fort à son adresse et que nous n'avons aucune structure prévue pour l'accueillir.

En comparaison d'autres partis frères, comme le SPD par exemple, nous sommes nettement en retard. En Allemagne, les jeunesses socialistes (JUSOS) comptent dix fois plus de membres que les MJS français!

Nous devons avoir une politique beaucoup plus volontariste en direction de la jeunesse en lui laissant la possibilité de créer des sections MJS, partout où c'est possible et en l'aidant à concrétiser ses projets.

2) Renforcer le rôle de l'ADFE : faire en grand ce que nous avons fait à l'échelon local :

Créée par la gauche en 1980, la mission

de l'ADFE doit être redéfinie et nous devons renforcer sa présence. La motivation première était alors de contrer le pouvoir unique de l'UFE. Par ailleurs, son assise plus large par définition qu'un parti politique devait lui permettre de servir de vivier au Parti Socialiste ou aux autres forces politiques de gauche.

Aujourd'hui, si l'ADFE a atteint une taille respectable en nombre d'adhérents, elle est sans doute bien en deçà de ses capacités : les dernières élections nous ont montré que la gauche est majoritaire à l'étranger, alors que le groupe ADFE du CSFE ne représente que 30% des élus et seulement le quart des sénateurs des Français établis hors de France.

Nous devons donc mener une réflexion en profondeur sur cet état de fait et inverser la tendance. Cela doit être aussi le travail de militantisme de terrain d'un sénateur des Français de l'étranger. Notre expérience nous a permis de voir que cela est possible même là où rien ne le laisse attendre. Certaines sections, implantées dans des régions fortement marquées à droite de par l'origine socio-professionnelle des Français qui y résident, réussissent, grâce au travail de terrain de leurs responsables à regrouper les citoyens de gauche. Ce que l'on fait en miniature dans une région, on doit pouvoir le faire en grand, à l'échelle du monde.

3) De la démocratie avant toute chose !

a) La gauche ce n'est pas que le PS, mais sans le PS il n'y a pas de gauche, cette formule un peu rapide peut résumer la situation aussi bien en France qu'à l'étranger. L'objectif de notre liste est de démontrer une volonté de rassembler toutes les personnes de gauche telles qu'elles se retrouveront dans la gauche plurielle le temps d'une législature. Cette gauche plurielle incarne de notre point de vue ce que la France a de plus généreux : la solidarité, la tolérance, la liberté, la laïcité, tant de concepts toujours un peu plus mis à mal actuellement par un gouvernement de parti unique axé sur les seules valeurs de profit, de rendement, de marchandisation, le tout relayé par une médiatisation clinquante. Nos aïeux ont mis 150 ans à construire notre système social qu'un Raffarin et consorts mettront à peine sept ans à démolir. Il y va donc d'une prise de conscience collective de toutes celles et de tous ceux qui sont animés de cette volonté de retrouver et de réaffirmer ce qui forme la base de notre société depuis la création de la République. Notre liste est ouverte à toutes ces femmes et à tous ces hommes de bonne volonté.

4) Statut des élus au CSFE :

Le CSFE est une assemblée bâtarde sans statut particulier, fortement marquée par un esprit réactionnaire. Ses membres désignés et cooptés jusqu'en 1981 étaient essentiellement des personnalités localement connues que la volonté conservatrice de l'appareil d'Etat mettait en place. Le nouveau mode de désignation par le suffrage universel introduit alors par la gauche bouleversa cet ordre établi sans pourtant complètement dissiper le voile de conservatisme qui l'enveloppe aujourd'hui encore. Certes, une nouvelle réforme entre en vigueur cette année qui prévoit l'extinction du collège des membres désignés, dernier vestige de l'ancien système. Cette assemblée n'a toutefois aucun pouvoir de décision, son Président n'est pas élu (c'est le Ministre des Affaires Etrangères en place), et elle ne gère pas directement son budget. Un deuxième volet de la réforme prévoit des changements, mais les verra-t-on mis en application un jour? Le statut des délégués suit cette logique: ils ne sont rien au regard des élus de la République. Lorsque l'on veut rogner les pouvoirs d'une assemblée rien de plus facile que de ne donner aucun statut à ses représentants.

Maigrement, et en tout cas, tout à fait insuffisamment indemnisés, ceux-ci en sont de leur poche pour mener à bien leur tâche. Par ailleurs, menant parallèlement une activité professionnelle, ils manquent de temps et ne peuvent se consacrer que partiellement à leur mission : expliquer à un employeur étranger que l'on s'échappe une demi-journée pour assister à la commission locale des bourses ou que l'on s'absente une semaine pour prendre part à la session plénière à Paris n'est pas toujours facile à faire accepter. Donc les élus au CSFE, à moins d'être riches et rentiers, s'exposent au reproche de ne pas faire leur travail pleinement. Il faut que cela change ! Pour information : un conseiller général d'un canton de 5000 habitants en France perçoit, selon le département, en moyenne une indemnité mensuelle d'environ 2000 €, il bénéficie de décharges horaires financées par l'Etat, d'un secrétariat etc...

5) Mode de désignation des sénateurs.

Temps fort de la vie de notre fédération, la désignation des sénateurs est toujours l'occasion d'âpres discussions ou marchandages qui laissent parfois un goût amer.

Tout d'abord, il nous semble tout à fait anormal que les Français de l'étranger n'aient pas de représentation à l'Assemblée Nationale. D'autres pays à forte émigration (Italie, Portugal) peuvent avoir jusqu'à 20 députés représentants leurs concitoyens de l'étranger.

Deuxièmement, force est de reconnaître que le système d'élection présente des faiblesses : avec un collège électoral de 150 membres pour élire 12 sénateurs, il suffit actuellement de moins de 30 voix pour se faire élire. Cela ne fait pas sérieux, .

Troisièmement, nous devons aussi avouer qu'à l'intérieur de notre parti le mode de désignation de la ou du candidat ne pêche pas par un excès de démocratie.

La démocratie n'a pas de prix mais elle a hélas un coût! Dans l'état actuel, un militant qui ne dispose pas d'une logistique appropriée, de beaucoup de temps et d'argent, ne peut envisager de présenter sa candidature à l'investiture avec un minimum de chance, car il sera dans impossibilité de voyager, voire même de téléphoner avec les camarades éparpillés de par le monde, tandis que d'autres ont cette possibilité parce que leur fortune personnelle ou leur profession le leur permet. Notre fédération doit absolument se pencher sur ce problème qui entrave considérablement notre fonctionnement démocratique. Un siège de sénateur socialiste à l'étranger ne doit pas devenir l'apanage de notables en fin de carrière. Le mérite et l'esprit d'initiative des camarades qui se sont investis de longue date sur le plan du militantisme doivent être reconnus comme le premier critère pour l'accès à la fonction de sénateur.

Enfin, le mode de désignation des candidats aux sénatoriales peut paraître pour le moins réducteur d'un point de vue du fonctionnement démocratique. Il conviendrait à cet égard que notre parti se penche sur cette question et revoit en concertation avec ses partenaires, et de façon consensuelle, notamment avec l'ADFE, les textes qui régissent cette opération essentielle. Un toilettage de la résolution de Cachan, qui date de 1980 devrait pouvoir s'envisager.

D) Préparer les élections de 2006

Alors que les élections précédentes de 2000 en Europe-Asie-Océanie avaient permis une montée en puissance de l'ADFE, celles de 2003 en Amérique et en Afrique ont consacré un recul assez significatif de nos forces au sein du CSFE. Il n'y a pas fatalité mais au contraire, un étrange paradoxe, alors que la majorité des Français de l'étranger sont à gauche. Là aussi il convient de se poser les questions qui s'imposent et d'analyser au cas par cas les causes de ces échecs sans doute évitables.

Citons entre autres :

Le déséquilibre gauche-droite dû au faible nombre de sénateurs de gauche. On ne peut demander à trois sénateurs de couvrir autant d'espace que peuvent le faire neuf sénateurs. Un sénateur de gauche a plus de travail qu'un de droite.

Les conflits locaux entre les personnes, identifiés et traités beaucoup trop tard. Des sièges ont été perdus assez bêtement parce que les successions étaient mal préparées ou le passage de témoin s'effectuait de façon conflictuelle. Un travail à long terme et au minimum trois ans avant l'échéance devrait permettre de trouver des solutions favorables à tous.

L'implantation locale de certains candidats qui n'ont pas d'assise suffisamment solide soutenue par une section PS ou ADFE. Il ne faut pas espérer attirer les électeurs sur la simple profession de foi envoyée quelques semaines avant les élections, il faut au contraire « labourer profondément le terrain » en permanence, c'est un véritable travail de militantisme politique.

Le prochain sénateur devra sans tarder s'attaquer à ce problème pour faire que l'élection de 2006 ne soit pas une confirmation mais plutôt une inversion de la tendance de 2003.

Et puis encore?

La tâche d'un sénateur est vraisemblablement un défi permanent en constante évolution. Il n'y a sans doute aucun sujet que l'on puisse mettre de côté et la tâche est immense. Vouloir aborder ici tous les domaines est tout à fait impossible parce que non identifiables dans leur ensemble. Les quelques suggestions précédentes sont le fruit d'une réflexion basée sur un bilan de travail local de délégué au CSFE. D'autres thèmes doivent compléter ce tableau. Il me semble que le plus important est finalement d'être conscient de l'immensité de la tâche, de se sentir armé physiquement, moralement et intellectuellement pour y faire face. C'est un défi que je me sens prêt actuellement à affronter.

Visitez notre site www.chapat.de E.Mail : Claude.chap@t-online.de ou claudio@chapat.de